

*Protection contre les lacunes financières pour les salariés*



**Chômage ou incapacité de gain ?  
Perte de votre salaire !**



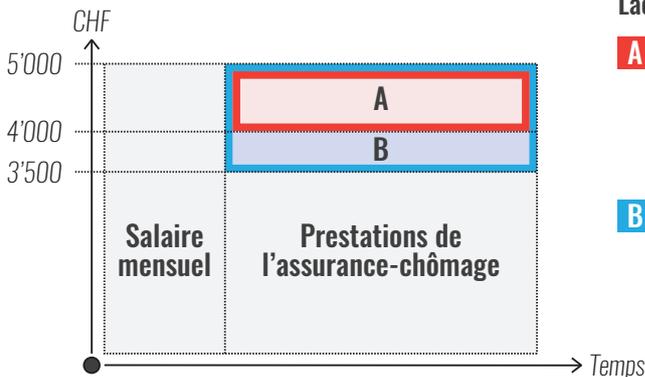
INSURANCE SWISS  
**INCOME**

## Exemple

En raison d'une mauvaise conjoncture économique, votre employeur vous licencie. La caisse de chômage vous versera 70 ou 80 % de votre salaire (selon votre situation familiale), ce qui engendra obligatoirement de sérieuses lacunes financières.

IS-Income vous aidera à faire face à vos obligations budgétaires mensuelles et vous apportera ainsi un ballon d'oxygène pour payer vos frais fixes, tels que le loyer, l'assurance maladie et la voiture, entre autres.

### Schéma en cas de chômage



#### Lacune de revenu

**A** avec enfants à charge:  
CHF 1'000

(80% sont couverts par l'assurance-chômage étatique)

**B** sans enfants à charge:  
CHF 1'500

(70% sont couverts par l'assurance-chômage étatique)

## Bon à savoir

En cas de chômage, l'assurance-chômage fédérale (AC) ne vous versera que 70% (sans enfants à charge) ou 80% (avec enfants à charge) du salaire mensuel moyen des six derniers mois.

En cas d'incapacité de gain par suite d'un accident ou d'une maladie, les assurances ne couvrent généralement que le 80% du salaire, suivant le contrat de travail.

Vos obligations mensuelles demeurent pourtant inchangées. C'est donc IS-Income qui vous permettra de les couvrir.

### Exploiter les opportunités

IS-Income vous protégera contre les soucis pécuniaires en cas de chômage ou d'incapacité de gain, en vous permettant de maintenir non seulement votre niveau de vie habituel de manière appropriée, mais aussi votre marge de manœuvre financière.

Revenu annuel brut	Obligation d'entretien	
	avec	sans
	Lacunes de revenu par mois	
	20%	30%
40'000.00	667.00	1'000.00
60'000.00	1'000.00	1'500.00
80'000.00	1'333.00	2'000.00
100'000.00	1'667.00	2'500.00
120'000.00	2'000.00	3'000.00
140'000.00	2'333.00	3'500.00

## Principales conditions cadres

### Début de la couverture d'assurance

A la date figurant dans la police d'assurance.

### Fin de la couverture d'assurance

A la dissolution ou à la résiliation d'IS-Income, possible à chaque fin de mois ou à l'atteinte de l'âge terme (65e anniversaire).

### Prestation maximale

- Les prestations d'assurance sont versées pendant une durée maximale de 24 mois en cas d'incapacité de gain et/ou de chômage répétés.
- Les prestations dues pour cause d'incapacité de gain et de chômage sont additionnées.

### Incapacité de gain

- 100% du montant choisi pour la somme d'assurance mensuelle, qui devient exigible après une période d'attente de trois mois pendant la durée d'incapacité totale de gain médicalement certifiée.
- Au maximum CHF 2'000 par mois et par contrat; au maximum pendant 12 mois par sinistre.

### Chômage involontaire

- 100% du montant choisi de la somme d'assurance mensuelle qui devient exigible après une période d'attente de trois mois pendant la période de chômage continu et prouvé; la couverture commence trois mois (délai de carence) après le début de la couverture d'assurance.
- Au maximum CHF 2'000 par mois et par contrat; au maximum pendant 12 mois par sinistre.

### Aperçu des primes et des prestations en cas d'incapacité de gain et de chômage en CHF

Prestation mensuelle	Prime mensuelle	Revenu annuel au minimum
500.00	32.50	-
600.00	39.00	-
800.00	52.00	-
1'000.00	65.00	-
1'200.00	78.00	-
1'400.00	91.00	90'000.00
1'600.00	104.00	100'000.00
1'800.00	117.00	110'000.00
2'000.00	130.00	120'000.00

**Ce produit est le produit "Helvetia Income Protect" de Helvetia Assurances qui est votre partenaire contractuel qui porte le risque d'assurance.**

# Avantages

- *Maintien de votre niveau de vie*
- *Couverture des engagements financiers mensuels*
- *Protection de votre épargne*

Votre partenaire

Assurance proposée par



info@pa-assurance.ch  
www.pa-assurance.ch  
Route de Lausanne 16  
1096 Cully / Bourg-en-Lavaux